



Fonds de dotation CDG Express

Comptes annuels
31/12/2025



S.A.S. d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Bordeaux
174 avenue du Truc - B.P. 60275
33700 Merignac Cedex



Tel : 05 56 12 41 41
Courriel : exco.ecaf@exco.fr



Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Rapport de l'expert comptable</i>	3
1.1	Rapport de l'expert-comptable	4
2	<i>Comptes annuels</i>	5
2.1	Bilan Actif	6
2.2	Bilan Passif	7
2.3	Compte de résultat	8
2.4	Bilan actif (détail)	10
2.5	Bilan passif (détail)	11
2.6	Compte de résultat (détail)	12
3	<i>Annexe</i>	13
3.1	Annexe comptable	14





Rapport de l'expert comptable





Rapport de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité Fonds de dotation CDG Express relatifs à l'exercice 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	14 079
• Chiffre d'affaires :	-
• Résultat net comptable :	-

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Mérignac

Florie ANGOT
Expert-comptable



Comptes annuels





Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes TOTAL			
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières TOTAL			
	Total (II)				
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance TOTAL			
	Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités	14 079	14 079	14 999
	Total (III)				
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		14 079		14 079	14 999
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				





Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Situation nette (sous-total)		
	Fonds propres consommables	3 529	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		3 529	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 550	13 000
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		1 999
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		10 550	14 999
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		14 079	14 999
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		





		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 06/02/2024 Au 31/12/2024 11 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	48 470	50 000
	Ressources liées à la générosité du public <i>Dons manuels</i> <i>Mécénats</i> <i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Charges d'exploitation	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation (I)	48 470	50 000
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	13 470	13 000
	Aides financières	35 000	36 999
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
Produits financiers	Cotisations sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	48 470	50 000
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
	De participations		
Charges financières	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
Charges financières	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
	2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
	3. RESULTAT COURANT (I - II + III - IV)		



	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 06/02/2024 Au 31/12/2024 11 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	48 470	50 000
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	48 470	50 000
EXCÉDENT OU DÉFICIT	0	0
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2025	31/12/2024	%
Disponibilités	14 079,34	14 999,78	-6.14
51210000 BNP	14 079,34	14 999,78	-6.14
Total de l'actif circulant	14 079,34	14 999,78	-6.14
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	14 079,34	14 999,78	-6.14





Bilan passif (détail)

31/12/2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan passif	31/12/2025	31/12/2024	%
Excédent ou déficit de l'exercice	0,00	0,00	NS
Excédent ou déficit de l'exercice	0,00	0,00	NS
Situation nette	0,00	0,00	NS
Fonds propres consommables	3 529,34	0,00	NS
10810000 Dotations Consommables	101 999,78	50 000,00	104
10890000 Dot. consommables virées au résultat	-98 470,44	-50 000,00	-96.94
Total des fonds propres	3 529,34	0,00	NS
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 550,00	13 000,00	-18.85
40100000 Fournisseurs collectifs	2 550,00	5 000,00	-49
40810000 Fournisseurs factures non parvenues - Achats de biens et prestat	8 000,00	8 000,00	
Autres dettes	0,00	1 999,78	-100
46810000 Divers comptes créditeurs et charges à payer	0,00	1 999,78	-100
Total des dettes	10 550,00	14 999,78	-29.67
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	14 079,34	14 999,78	-6.14





Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptib	48 470,44	50 000,00	-3.06
75320000 Quotes-parts de dot. consomptibles	48 470,44	50 000,00	-3.06
Ressources liées à la générosité du public	0,00	0,00	NS
Ressources liées à la générosité du public	0,00	0,00	NS
<i>Total des produits d'exploitation</i>	<i>48 470,44</i>	<i>50 000,00</i>	<i>-3.06</i>
Autres achats et charges externes	13 470,44	13 000,22	3.62
62260010 Honoraires expert-comptable	5 100,00	5 000,00	2
62260020 Honoraires commissaire aux comptes	8 000,00	8 000,00	
62780000 Frais bancaires	370,44	0,22	NS
Aides financières	35 000,00	36 999,78	-5.4
65710000 Aides financières octroyées	35 000,00	36 999,78	-5.4
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<i>48 470,44</i>	<i>50 000,00</i>	<i>-3.06</i>
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,00	0,00	NS
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts	0,00	0,00	NS
Total des produits	48 470,44	50 000,00	-3.06
Total des produits	48 470,44	50 000,00	-3.06
Total des charges	48 470,44	50 000,00	-3.06
Total des charges	48 470,44	50 000,00	-3.06
EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-)	0,00	0,00	NS





Annexe



Fonds de dotation CDG Express

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
1.1	Principes généraux	3
1.2	Description du Fonds, de son objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens d'action	5
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	6
2.1	Fonds propres	6
2.2	Dotations initiales et ressources	6
2.3	Informations relatives au passif	7
2.3.1	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	7
2.3.2	Variation des fonds propres	8
2.4	Informations sur le compte de résultat	9
2.5	Contributions volontaires	9
2.6	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits de fonctionnement	9
2.6.1	Honoraires des commissaires aux comptes	9
2.6.2	Autres charges de fonctionnement	10
3	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan donnés et reçus	11

1 Principes et méthodes comptables

1.1 Principes généraux

Changement de réglementation comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément au règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC n°2022-06 et au règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2023-03.

Les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC n°2023-03.

Les principaux changements de présentation sont détaillés ci-après :

Changements relatifs à la présentation du bilan

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une ligne distincte au-dessus des rubriques de l'actif immobilisé.
- Le poste « Charges constatées d'avance » a été reclassé dans la rubrique « Créances ».

Changements relatifs à la présentation du compte de résultat :

- Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés
- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».
- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classés en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».
- En application du règlement ANC 2022-06, dorénavant seules les opérations se rattachant à un événement majeur et inhabituel peuvent faire l'objet d'une comptabilisation en produits ou charges exceptionnels.

Ces changements de présentation n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Fonds de dotation.

Le fonds de dotation est régi par la loi n°2008- 776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et le décret n°2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, ainsi que par ses statuts.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'application de la nouvelle réglementation
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 Description du Fonds, de son objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens d'action

1. Objet social

Le fonds de dotation CDG Express a été constitué en février 2024 par le gestionnaire d'infrastructure CDG Express ("le Fondateur"). Il s'agit d'un fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le décret n°2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation et ses statuts.

Le fonds de dotation CDG Express a pour objet exclusif de contribuer financièrement à une ou des actions d'intérêt général menées par des collectivités ou des associations, en

faveur de l'insertion professionnelle des jeunes des territoires situés sur le tracé de la ligne ferroviaire CDG Express.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Dans le cadre strict de la réalisation de son objet, le fonds de dotation sélectionnera et contribuera au financement d'études et d'actions menées par tout organisme d'intérêt général pour favoriser le développement cohérent et durable des territoires traversés par l'infrastructure, présenté par un organisme d'intérêt général.

3. Moyens mis en œuvre

Le Fonds est constitué avec une dotation initiale de 15 000 euros qui lui est apportée par le Fondateur en numéraire au cours du premier exercice comptable et s'élève au global

à 200 000 euros sur la durée de vie totale du fonds. Cette dotation est consommable.

4. Faits caractéristiques d'importance significative

Le fonds est créé pour une durée déterminée, soit du 06 février 2024 jusqu'à la date de mise en service commerciale de la ligne ferroviaire CDG Express qui doit avoir lieu en 03/2027.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement de l'ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC n°2022-06 et au règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

2.2 Dotation initiale et ressources

Le Fonds est constitué avec une dotation initiale de 15 000 (quinze mille) euros qui lui est apportée par le Fondateur en numéraire au cours du premier exercice comptable. Il est prévu que la dotation globale s'élève à un montant de 200 000 (deux cent mille) euros.

Cette dotation consiste en fonds propres consommables.

La dotation est apportée au Fonds à titre gratuit et irrévocable.

Le Fonds peut consommer la totalité de la dotation et utiliser les revenus qu'elle procure dans les conditions fixées par une décision du Conseil d'Administration qui précise également les modalités selon lesquelles intervient la consommation de la dotation en capital.

La consommation en totalité de la dotation, dont le montant est fixé dans les statuts à 200 000€, emporte dissolution du fonds.

Les ressources du Fonds de dotation proviennent exclusivement de cette dotation globale.

2.3 Informations relatives au passif

2.3.1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	10 550	10 550	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	10 550	10 550	-	-

2.3.2 Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-			-	
Réserves	-	-	-	-	
Report à nouveau	-	-	-	-	
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	-	-	-
Dotations consommables	-	-	-	51 999	-
Subventions d'investissement	-			-	
Provisions réglementées	-			-	
TOTAL	-	-	-	51 999	-

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-		-
Réserves	-		-
Report à nouveau	-		-
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	-
Dotations consommables	-48 470	-	3 529
Subventions d'investissement	-		-
Provisions réglementées	-		-
TOTAL	-48 470	-	3 529

Sur 2025, le Fonds a lancé un appel à projets sélectifs visant à identifier les projets à impact social, portés par des acteurs associatifs de l'économie sociales et solidaire installés sur le territoire du tracé du CDG Express avec des objectifs d'actions visant à l'intégration professionnelle et sociale des publics jeunes (moins de 30 ans) les plus éloignés de l'emploi et vivant sur ce territoire. Dans ce contexte, le Fonds a reçu plusieurs candidatures examinées par un jury.

Comme l'an passé, le dossier DUO FOR A JOB a été retenu. Une contribution forfaitaire de 35 000 € lui a été versée.

2.4 Informations sur le compte de résultat

En 2025, le fondateur le GI CDG EXPRESS a versé la somme de 51 999.78 € au fonds de dotation CDG EXPRESS.

Les fonds ont été utilisés de la façon suivante :

- 35 000 € ont été attribué au projet de l'association Duo for a Job.

En 2025, un avenant à la convention initiale de financement signée le 3 juin 2024, a été signée le 10 avril 2025 afin de fixer le montant du reliquat de dotation 2024 et reconduire la dotation pour 2025.

- 13 470.44 € : coûts de fonctionnement.

Il ressort en fonds propres dotation consommable le montant de 3 529,34 € non consommé.

2.5 Contributions volontaires

Le fonctionnement courant du fonds sera assuré par le fondateur dans le cadre d'une convention de services ayant pour objet une mission d'assistance à la gouvernance et de gestion administrative et de communication du fonds de dotation CDG Express en vue de l'accomplissement de son objet social.

Les prestations sont réalisées à titre gracieux par le fondateur par la mise à disposition de ses moyens propres.

Sur l'exercice 2025, les temps passés par le fondateur s'élève à 57 heures.

Au vu du faible nombres d'heures, il a été décidé de ne pas procéder à une valorisation.

2.6 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits de fonctionnement

2.6.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	2025	2024
Honoraires afférents à la certification des comptes	8 000 TTC	8 000 TTC
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-
TOTAL	8 000 TTC	8 000 TTC

2.6.2 Autres charges de fonctionnement

Honoraires de l'expert-comptable : 5 100 euros TTC

Frais bancaires : 370.44 euros TTC

3 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan donnés et reçus

Engagements hors bilan	Donnés	Reçus
Engagements consentis de manière Statutaire	-	98 000
Autres engagements	-	-

Le Fonds est constitué avec une dotation initiale de 15 000 euros qui lui est apportée par le Fondateur en numéraire au cours du premier exercice comptable et s'élève au global à 200 000 euros sur la durée de vie totale du fonds.

Sur 2025, le fondateur Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express, a versé la somme de 51 999.78 euros au fonds de dotation CDG EXPRESS.

Il reste un montant de 98 000.22 euros à percevoir sur la dotation globale.